

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction des Relations
avec les Usagers et les
Collectivités

Arrêté du 17 août 2015

**Objet : Election législative du 6 septembre 2015 (troisième circonscription de l'Aveyron), 1^{er} tour de scrutin
Publication de la liste des candidats**

LE PREFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral et notamment ses articles L 157, R 28 et R 101;

VU le décret n° 2015-898 du 22 juillet 2015 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (troisième circonscription de l'Aveyron);

VU l'arrêté préfectoral du 4 août 2015 fixant la période de dépôt des déclarations de candidature prévue à l'article R 98 du code électoral ;

VU le tirage au sort pour l'ordre officiel des candidats effectué à la préfecture de l'Aveyron le 14 août 2015, à l'issue de la période de dépôt des déclarations de candidature et conformément à l'article R 28 du code électoral ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture;

- A R R E T E -

Article 1 : Pour l'élection législative du 6 septembre 2015, troisième circonscription de l'Aveyron, la liste des candidats et de leurs remplaçants est la suivante :

- n°1 : M. VIALA Arnaud (remplaçant M. DAVID Sébastien)
- n°2 : M. HYGONENQ David (remplaçante Mme ALBINET Anne-Marie)
- n°3 : M. NOEL Thierry (remplaçant M. NICOULEAU Jean-Pierre)
- n°4 : M. MASSEBIAU Loïc (remplaçante Mme PARADIS Edith)
- n°5 : M. REMISE Jean-Guillaume (remplaçante Mme MIBELLI Evelyne)
- n°6 : M. PANTANELLA Pierre (remplaçante Mme MAYOT Marie-Laure)
- n°7 : Mme TARROUX Sophie (remplaçant M. MARION Guy)

Article 2 : L'ordre d'attribution des panneaux d'affichage dans les communes de la troisième circonscription de l'Aveyron correspond à l'ordre des candidats mentionné à l'article précédent.

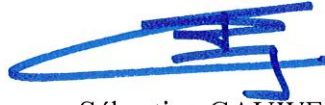
Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à la préfecture de l'Aveyron, à la sous-préfecture de Millau, ainsi qu'aux emplacements officiels d'affichage des communes de la troisième circonscription de l'Aveyron.

Il sera également affiché dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Millau ainsi que les maires des communes de la troisième circonscription de l'Aveyron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez le 17 août 2015

Le préfet,
pour le préfet,
le secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, consisting of several horizontal and vertical strokes, positioned above the name Sébastien CAUWEL.

Sébastien CAUWEL